22me [illegible] 5681 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES BUREAUX : RUE NEUVE Jeudi 1er Janvier 1880

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

TARIF DES ANNONCES :
Annonces : la Ligne. . . . 25 c.
Réclames : » . . . . 30 c.
Faits divers : » . . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, 31 DÉCEMBRE 1879.

SOUSCRIPTION

OUVERTE DANS LES BUREAUX DU
Journal de Roubaix
POUR LES
PAUVRES DE ROUBAIX
Hiver de 1879-1880

Comité :

Présidents d'honneur :

M. le Chanoine BERTEAUX, doyen-curé de la paroisse Saint-Martin ;

M. Henry BOSSUT, président du Tribunal de Commerce.

Président :

M. Amédée PROUVOST, manufacturier.

Secrétaire :

M. Alfred REBOUX, directeur-propriétaire du *Journal de Roubaix*.

Trésorier :

M. Pierre DESTOMBES, propriétaire.

M. LE DOYEN de Notre-Dame ;

MM. LES CURÉS de Sainte-Elisabeth, du Sacré-Cœur, du Saint-Sepulcre et de Saint-Joseph ;

M. SCRÉPEL-ROUSSEL, vice-président de la Chambre de commerce ;

M. SCRÉPEL-CHRÉTIEN, président du Conseil particulier des Conférences ;

M. Pierre CATTEAU, conseiller général;

M. Henri BUISINE, négociant ;

M. L. WATTINNE-HOVELACQUE, nég

MM. LES PRÉSIDENTS des Conférence de St. Vincent-de-Paul ;

DIXIÈME LISTE

Anonyme.	5	»
Mlle Augustine Thiers	100	»
MM. Liévin et Alphonse Prouvost	100	»
M. Eugène Clément.	1	»
M. Auguste Scorsery.	50	»
Mme veuve Villers	50	»
M. Lefebvre Mulliez	100	»
Deux voyageurs inséparables J. D. et A. D.	1	»
Un voyageur L. L. venant de la Gare du Pile crotté.		50
Réunion du mardi soir dans la rue des Champs.	25	20
MM. Castel frères et sœurs	100	»
M. César Scrépel	500	»
M. Filipo Delcroix	200	»
MM. Canet et Gilain.	200	»
Total de la dixième liste :		**1.432,70**
Total des listes précédentes :		**74,490,30**
Ensemble : 75,923,00		

Souscription pour les pauvres

ouverte par le *Journal de Roubaix*

Un bureau central de distribution est ouvert rue Saint-Georges, 36.

On est prié d'y faire inscrire les familles nécessiteuses, qui seront immédiatement visitées et secourues.

Les souscriptions continuent à être reçues dans les bureaux du *Journal de Roubaix*.

Les personnes qui ont livré des fourures au Comité et qui n'ont pas [illegible] le montant de leurs factures, [illegible] prévenues qu'elles peuvent se présenter au bureau de distribution rue Saint-Georges, 36, le vendredi 2 janvier, de dix heures à midi.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 31 décembre

Change sur Londres, 4,80 50; change sur Paris, 5,22 »»; 100.
Café good fair, (la livre) 15 3/8, 15 5/8.
Café good Cargoes, (la livre), 16 1/8, 16 3/8.
Calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 31 décembre.

Ventes 500 balles. Marché soutenu.

Liverpool, 31 décembre.

Ventes 7,000 b. Marché calme.

New-York, 31 décembre.

Coton, 12 1/2.
Recettes 85,000 b.
New-Orléans low-middling 88 1/2
Savannah » » 36 »/»

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	31 DÉC.	30 DÉC.
3 0/0	81 50 ./.	81 55 ./.
3 0/0 amortissable.	83 75 ./.	84 35 ./.
4 1/2 0/0.	113 00 ./.	112 20
Emprunts 5 0/0.	115 50 ./.	115 05 ./.

Service particulier	31 DÉC.	30 DÉC.
Act. Banque de France.	3200 00	3200 00
» Société générale.	555 00	560 00
» Crédit f. de France.	1112 00	1100 00
» Chemin autrichien.	602 00	603 00
» Lyon ex-coupon.	1132 00	1135 00
» Est ex-coupon	710 00	705 00
» Ouest	763 00	763 00
» Nord	1491 00	1492 00
» Midi	875 00	877 00
» Suez	725 00	722 00
5 % Péruvien	00 0/0	16 3/4
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nouv.)	530 00	521 00
Londres court	25 23 50	25 23 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	642 00	632 00
Turc	9 87	10 00

BULLETIN DU JOUR

La physionomie de la presse, à propos de l'apparition du ministère-étrennes, est curieuse à étudier, mais c'est surtout dans le *Journal des Débats* qu'il est intéressant de voir par quelles habiletés de style peut se traduire le proverbe : « Contre mauvaise fortune bon cœur. » L'organe de M. Léon Say ne peut accueillir qu'avec une résignation relative l'expulsion du centre gauche, aussi a-t-il une façon de promettre aux nouveaux ministres un concours « indépendant » pleine de sous-entendus. Il ne demande qu'à constater leur talent. Il leur manque sans doute « ce prestige que l'on recherchait autrefois et dont on se passe plus facilement aujourd'hui, » mais à tout prendre, ce sont des hommes d'affaires « doués de ces qualités utiles qui satisfont l'esprit » et qui ne méritent pas d'être appelés « un régime provisoire » comme le dit méchamment le *Mot d'Ordre*. Ils peuvent espérer d'avoir pour eux la majorité de la Chambre, ce Protée insaisissable; cependant, le *Journal des Débats* « n'en jurerait pas. »

Puis vient, après quelques regrets donnés à la retraite de MM. Léon Say et Waddington, cette déclaration !

« Nous sommes de ceux qui croient que la présence isolée d'un de nos amis au ministère ne nous aurait donné aucune influence et aurait gêné notre liberté. En conséquence, nous n'avons rien à regretter, *sinon peut-être la série d'événements qui a obligé M. le président de la République à incliner si fort vers la gauche la balance ministérielle* ; mais ces événements sont accomplis, il ne s'agit donc plus de les prévenir ou de les empêcher. *Nous y avons d'ailleurs notre part de responsabilité.* »

L'aveu est précieux à enregistrer. Le *Journal des Débats* conclut « non » pas avec la *République française* » que le ministère est bâti à chaux et » à sable, non pas avec le *Mot d'ordre*, » qu'il est fait de vent et de fumée, » mais que, vaille que vaille, il est le » meilleur, ou, si l'on préfère, le » moins mauvais qui soit en ce mo» ment possible. Il est donc d'un bon » esprit de s'en accommoder. » Nous connaissions déjà ce genre de philosophie. Le *Journal des Débats* ne l'a pas inventé. Il n'a fait que mettre en prose deux vers d'une chanson populaire :

Quand on n'a pas ce que l'on aime
Il faut aimer ce que l'on a.

Il n'y a pas que dans la presse centre gauche que ces deux vers servent à expliquer l'accueil fait au nouveau ministère. Le *Rappel* entoure son adhésion de telles réserves, qu'on se demande ce qu'il ferait de plus s'il était hostile. Il dit nettement que « le » cabinet dont M. Jules Grévy vient » de nous faire cadeau ne réalise pas » son idéal, et ne lui promet d'oublier « qu'il brille surtout par l'absence des » noms qu'il aurait désirés » que s'il » profite de l'exemple du ministère » précédent pour faire le contraire. »

Par l'attitude des trois journaux qui représentent le centre gauche, la gauche et l'intransigeance, c'est-à-dire le *Journal des Débats*, le *Rappel* et le *Mot d'Ordre*, on peut apprécier la valeur du procédé banal de polémique qui consiste à représenter les journaux conservateurs comme étant les seuls à ne pas tirer des feux d'artifices à l'occasion des nouveaux portefeuilles. Il est vrai que le ministère Freycinet a pour lui le patronage de la *République française*, qui, préoccupée déjà de lui assurer la vitalité nécessaire aux projets du maître, gourmande la majorité, et prescrit à ses membres de de ne plus avoir à soulever de question « à propos de tout », et à harceler ceux qui ont le fardeau du pouvoir. Elle souhaite au cabinet une longue durée et des résultat efficaces. C'est bien le moins que fasse pour «ses élus» le journal de M. Gambetta, car il est évident qu'il a fallu son intervention pour dénouer ce drame embrouillé et en précipiter le dernier acte. C'est le cas d'appliquer au président de la Chambre ce vers de Boileau :

Un coup d'œil de Léon enfantait des ministres.

La préoccupation principale de la journée d'hier a porté presque exclusivement sur les rapports à venir du nouveau cabinet avec l'extérieur. La retraite de M. le comte de Saint-Vallier, confirmée par notre correspondance, et les dépêches privées de Berlin, étaient l'objet dans les cercles parlementaires de toutes les conversations. On assurait que, d'après ces dépêches, M. de Saint-Vallier avait envoyé dès le 29 au soir sa démission au nouveau ministre des affaires étrangères et que la presse berlinoise, notamment la presse officieuse, se tenait dans une grande réserve à l'égard du cabinet Freycinet; qu'enfin M. de Bismarck était attendu le 3 ou le 4 janvier à Berlin, l'empereur Guillaume ayant besoin de la présence de son premier ministre.

On croit, au reste, que dans le conseil de cabinet tenu hier matin au palais de l'Elysée, on s'est occupé avant tout de la circulaire que M. de Freycinet doit envoyer dans un délai très-prochain à nos représentants au dehors, afin de notifier aux diverses puissances l'avènement du cabinet, dont la principale pensée sera le maintien des errements pacifiques du cabinet Waddington.

Le nouveau ministère et notre diplomatie

Les *Tablettes d'un Spectateur* annoncent que l'arrivée de M. de Freycinet aux affaires étrangères entraînera de nombreuses démissions; voici les renseignements qu'elles donnent à ce sujet et que, malgré leur vraisemblance, nous reproduisons sous toutes réserves :

M. Waddington est allé annoncer à M. Grévy que M. de Saint-Vallier, le général Chanzy et M. Fournier avaient envoyé leur démission.

Les trois ambassadeurs ont expressément prié M. Waddington de remettre cette démission entre les mains de son successeur, lorsqu'il quitterait le ministère.

Cette nouvelle, dont nous garantissons l'authenticite, a profondément ému M. Grévy.

La démission de M. de Saint-Vallier, qui depuis quelques mois envoyait de Berlin des conseils très-utiles, l'a particulièrement affecté.

On dit aussi que M. de Noailles a envoyé sa démission; mais ce bruit mérite confirmation.

La démission de MM. Chanzy, de Saint-Vallier et Fournier aura pour conséquence la démission de plusieurs secrétaires d'ambassade et attachés de légation.

Nous ne croyons pas devoir livrer, quant à présent, à la publicité les noms des diplomates qui ont déjà donné leur démission éventuelle.

M. Decazes, directeur des affaires politiques, a déclaré que sa conscience et son patriotisme lui interdisaient d'être collaborateur de MM. Spuller et Freycinet.

Il demande sa mise à la retraite.

Il quitte le ministère en même temps que M. Waddington.

M. Bourée et M. de Courcelles, sous-directeurs, qui n'ont pas encore droit à la retraite, ont donné leur démission.

M. de Pontécoulant, à qui une recette générale a été offerte en compensation, ne l'a pas acceptée.

Il se retire en même temps que M. Waddington.

Il a droit à une retraite proportionnelle.

Le *Temps* reçoit la dépêche suivante de son correspondant particulier :

« Berlin, 30 décembre, 10 h. 55.

» M. de Saint-Vallier a envoyé, hier soir, sa démission au nouveau ministre des affaires étrangères.

» La presse berlinoise, notamment la presse officieuse, se tient encore sur la réserve à l'égard du cabinet Freycinet.

» Le prince de Bismarck est attendu ici pour le 3 ou le 4 janvier. Il aurait lui-même annoncé son retour à l'empereur, qui aurait en ce moment besoin de la présence et des conseils de son premier ministre.

» On mande de Rome que le cardinal Nina a donné sa démission.

» La fameuse Correspondance jaune de Berlin, qui était, comme vous le savez, rédigée en français et très-hostile à la France, terminera son existence avec l'année courante. »

On télégraphie de Vienne, le 30 décembre au *Moniteur* :

« La composition du nouveau ministère français et spécialement l'élimination de MM. Waddington et Léon Say, sont regrettées ici, non seulement par le gouvernement, mais par le monde financier. Sur ce point, les réserves de la presse libérale sont unanimes : la *Nouvelle presse libre* elle-même, malgré la sympathie qu'elle professe pour M. Gambetta, craint que l'inexpérience de M. de Freycinet n'entraîne des conséquences fâcheuses pour les affaires extérieures, et que l'avènement de ce ministre ne soit considéré à Berlin comme une provocation. Elle ajoute que, dans l'état actuel de l'Europe, il n'y a qu'un seul grand danger : c'est une entente entre la France et la Russie. »

Le *Moniteur* ajoute :

« Ces renseignements pessimistes ne reposent sur aucun fondement, nous nous empressons de le dire, et les dispositions pacifiques de M. de Freycinet et de son cabinet ne sauraient faire doute pour personne. Mais les réserves qu'éveille son nom doivent avertir une fois de plus la majorité parlementaire et le président de la République du danger qu'il y a à toucher trop légèrement à la direction de nos affaires extérieures. »

ICI LA CHARITÉ EST INTERDITE

Le conseil municipal d'Amiens, trouvant qu'il était moins facile d'obtenir du libre concours des âmes charitables l'argent dont manquait le bureau de bienfaisance républicanisé et laïcisé de cette ville, que de le prendre, a adopté avec empressement cette morale facile, et tout aussitôt fait sommer le *Mémorial* et l'*Echo de la Somme* d'avoir à verser à la caisse dudit bureau de bienfaisance le produit de la souscription ouverte au profit des pauvres par ces deux journaux ; le tout avec l'approbation et l'appui du préfet de la Somme, M. Spuller.

Le procédé est simple : tout aussi simple que celui qui consisterait à cueillir dans le champ du voisin le raisin mûr qu'on trouverait trop vert dans le sien. Mais est-il aussi légal qu'il est simple ? C'est là une question à laquelle, dans l'ardeur d'un zèle charitable d'autant plus grand qu'il ne leur coûtait guère, les conseillers municipaux d'Amiens n'ont apporté sans doute qu'une attention légère, mais que nous examinerons de plus près. Elle en vaut la peine, car elle n'est pas autre chose que celle de la liberté de la charité privée, et par elle de l'existence même de la charité, qui, comme et plus encore que beaucoup d'autres choses, ne peut se passer de liberté.

Mais d'abord il est un point sur lequel l'ombre d'un doute ne peut exister, c'est sur le défaut absolu de droit pour un bureau de bienfaisance de s'attribuer des sommes dont il n'est pas le destinataire, de se substituer au lieu et place d'un autre destinataire, de biffer en quelque sorte, dans une donation, le nom du donataire pour y substituer le sien. Nous examinerons tout à l'heure si cette souscription a été faite sans droit ; mais ce défaut de droit, en l'admettant pour un instant ne saurait avoir d'autre conséquence juridique que la nullité même de cette souscription, et, par suite, la restitution pure et simple des sommes données à ceux qui les ont données.

Qu'on maintienne ou qu'on annule la souscription, peu importe. Pour le bureau de bienfaisance d'Amiens, le résultat sera toujours le même : à savoir, qu'étranger à cette souscription dans l'origine, il ne peut cesser de l'être *à posteriori*. Nulle, la souscription l'est pour tout le monde, et rétablit les choses dans l'état où elles seraient si aucune souscription n'eût été faite.

Mais cette souscription est-elle illégale ? En un mot, le droit de charité n'existe-t-il qu'au profit des bureaux de bienfaisance, en ont-ils le monopole ? Dans cette France où la bienfaisance est, on peut le dire, une vertu nationale, et qui, grâce à ces inépuisables ressources de la charité privée, n'a jamais connu le honteux impôt des pauvres, cette lèpre d'un autre pays, serait-il vrai que l'on ne pût faire l'aumône que par l'intermédiaire de ces espèces de commissaires de bienfaisance, qu'il y eût à cet égard un privilége dont on ne s'était jamais douté jusqu'ici, et qui serait certainement le plus monstrueux qu'on puisse imaginer ? Autant vaudrait dire qu'en France le cœur humain ne pourrait plus battre librement d'amour et de commisération pour l'infortune et la misère d'autrui, que la main ne pourrait plus spontanément se tendre vers la main qui demande, obligée qu'elle serait d'emprunter toujours l'intermédiaire officiel d'une officine qui inspirerait plus ou moins de confiance.

Pour soutenir cette étrange et monstrueuse théorie, on se fonde, non pas sur une loi, non pas même sur un décret, mais sur un simple ARRÊTÉ, qui ne dit pas ce qu'on voudrait lui faire dire.

Que porte, en effet, l'ARRÊTÉ du ministre de l'intérieur du 5 prairial an XI ?

Simplement ceci :

Art. 1er. — Les administrateurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, organisés dans chaque arrondissement, *sont autorisés* à faire quêter dans tous les temps consacrés à l'exercice des cérémonies religieuses et à confier la quête, soit aux filles de charité vouées au service des pauvres et des malades, soit à telles autres dames qu'ils le jugeront convenable.

Art. 2. — *Ils sont pareillement autorisés à faire poser dans tous les temples*, ainsi que dans les édifices affectés à la tenue des séances des corps civils, militaires et judiciaires, et dans tous les établissements d'humanité, auprès des caisses publiques, et dans tous les autres lieux où l'on peut être excité à faire la charité, des *trones* destinés à recevoir les aumônes et les dons que la bienfaisance individuelle voudrait y déposer.

Art. 3. — Tous les trois mois les bureaux de charité feront aussi procéder, dans leurs arrondissements respectifs, à des *collectes*.

Qu'y a-t-il donc dans tout cela qui ressemble à une prohibition de la charité privée, à une prohibition des souscriptions charitables, ou à un monopole de cette charité au profit des bureaux de bienfaisance ?

Nous y voyons bien qu'on les autorise à faires des QUÊTES *dans les églises* et des COLLECTES *à domicile* ; mais en résulte-t-il que ces quêtes, que ces collectes ne pourront être faites que par eux ? Est-il même question de SOUSCRIPTIONS par voie de la presse ? Le mot est-il prononcé ?

Or, c'est bien en pareille matière qu'on a le droit de dire que tout ce qui n'est pas défendu est permis : que la liberté est la règle, et la prohibition l'exception.

Donc de pareilles *souscriptions* sont parfaitement légales.

Et s'il n'en était pas ainsi, si, par impossible, cette loi odieuse, qui comprime, enchaîne, anéantit la charité privée, existait, le gouvernement n'aurait qu'un devoir, celui d'en demander, toute affaire cessante, l'abrogation au pouvoir législatif.

Son honneur, celui de la France, lui commanderait de biffer de nos codes une loi qui méconnaîtrait à ce point l'un des plus généreux sentiments de l'homme.

Dans certains départements l'on voit écrit sur des poteaux placés le long des routes :

ICI LA MENDICITÉ EST INTERDITE

Les conseillers municipaux d'Amiens et le préfet du département de la Somme ont fait mieux, ils ont inscrit sur les poteaux leurs chemins :

ICI LA CHARITÉ EST INTERDITE

Mais ce qui convient à quelques conseillers municipaux ne saurait convenir à la France, patrie par excellence de la charité libre, spontanée, la seule qui secourt sans humilier, la seule qui réalise le principe de la fraternité humaine.

La souscription ouverte par le *Mémorial d'Amiens* et l'*Echo de la Somme* a produit en moyenne 1,569 francs par jour. Le *Mémorial d'Amiens* fait ce calcul que, cette souscription ayant été arrêtée il y a quatre jours, c'est une somme de 6,279 francs dont les pauvres ont été déjà privés.

On lit dans le même journal :

« Nous apprenons ce soir qu'à la suite de la vive émotion produite dans les sphères politiques par les mesures prises à l'égard de notre souscription, les députés et sénateurs conservateurs sont résolus de se concerter, afin d'adresser une lettre de protestation au ministre de l'intérieur.

« Ces députés et sénateurs sont dores et déjà décidés à porter l'incident à la tribune, sous forme d'interpellation. »

REVUE DE LA PRESSE

M. WADDINGTON

Nous avons signalé, hier, l'article publié dans le *Figaro* par M. Bernard d'Harcourt, ancien ambassadeur. Cet article est destiné à produire la plus vive sensation dans le monde politique. C'est un portrait de M. Waddington, tracé de main de maître et qui caractérise aussi bien que possible le prédécesseur de M. de Freycinet.

Voici la conclusion de M. d'Haucourt :

« Sa vraie habileté a été de venir à propos ; il a eu le tact d'arriver au moment où la médiocrité était demandée.

» Depuis nombre de mois l'existence d'un gouvernement occulte qui fait et défait les ministres n'est un mystère pour personne. Comme ce gouvernement, dont la base et le mandat sont fictifs, tient naturellement à rester le maître, la première condition à remplir pour être admis par lui à l'exercice du pouvoir, est de n'avoir pas les qualités nécessaires pour s'y maintenir par ses propres forces.

» C'est là qu'on doit chercher l'explication de la faveur dont M. Waddington a joui, bien plus que dans la légende mise en circulation, dès le 5 janvier, d'un vœu exprimé par l'Europe.

» On a beaucoup abusé de l'argument qui consistait à montrer en perspective le mécontentement [illegible] Waddington n'était pas maintenu aux affaires. En réalité, la sympathie qu'il inspirait était un sentiment complexe.

» D'une part, les gouvernements européens redoutaient un changement qui pouvait amener au quai d'Orsay un homme dont les tendances, ou seulement le nom, auraient eu chez eux un retentissement inquiétant ; d'autre part, ils vivaient sous l'influence d'une idée qui était plutôt à l'état d'impression qu'à l'état d'opinion.

» Dans cette personnalité d'un ministre *portant un nom étrangers, élevé par des étrangers*, n'ayant à son foyer que *des étrangers*, il y avait un ensemble de circonstances qui n'était pas fait pour déplaire au dehors. *Une demi-nationalité laisse croire à un demi-patriotisme.*

« Les mêmes gouvernements qui paraissaient regarder M. Waddington comme essentiellement propre à occuper en France les situations les plus hautes auraient-ils mis de l'empressement à lui confier chez eux des fonctions analogues ? On est autorisé à en douter.

» Si nous l'avions laissé à l'Angleterre, on peut affirmer sans crainte qu'elle n'en aurait pas fait un premier ministre.

» D'autres cours ont pu éprouver, lorsqu'il a été nommé président du conseil, une satisfaction réelle ; mais le mobile iqu

---

Feuilleton du Journal de Roubaix
DU 1er JANVIER
— 34 —

SANS FAMILLE

PREMIÈRE PARTIE

XIV

NEIGE ET LOUPS

Vitalis tenait Joli-Cœur serré sous sa veste pour lui communiquer un peu de sa propre chaleur, et les chiens, joyeux de ce temps sec couraient devant nous ; mon maître m'avait acheté à Dijon une peau de mouton, dont la laine se portait en dedans, je m'enveloppai dedans et la bise qui nous soufflait au visage me la colla sur le corps.

Il n'était pas agréable d'ouvrir la bouche: nous marchâmes gardant l'un et l'autre le silence, hâtant le pas, autant pour nous presser que pour nous échauffer.

Bien que l'heure fût arrivée où le jour devait paraître, il ne se faisait pas d'éclaircies dans le ciel.

Enfin, du côté de l'Orient, une bande blanchâtre entr'ouvrit les ténèbres mais le soleil ne se montra pas : il ne fit plus nuit, mais c'eût été une grosse exagération de dire qu'il faisait jour.

Cependant, dans la campagne, les objets étaient devenus plus distincts ; la lueur claire qui rasait la terre, jaillissant du levant comme d'une immense soupirail nous montrait des arbres dépouillés de leurs feuilles, et çà et là des haies de broussailles auxquelles les feuilles desséchées adhéraient encore, faisant entendre, sous l'impulsion du vent qui les secouait et les tordait, un bruissement sec.

Personne sur la route, personne dans les champs, pas un bruit de voiture, pas un coup de fouet ; les seuls êtres vivants étaient les oiseaux qu'on entendait, mais qu'on ne voyait pas, car ils se tenaient abrités sous les feuilles ; seules des pies sautillaient sur la route, la queue relevée, le bec en l'air, s'envolant à notre approche pour se poser en haut d'un arbre, d'où elles nous poursuivaient de leurs jacassements qui ressemblaient à des injures ou à des avertissements de mauvais augure.

Tout à coup un point blanc se montra au ciel, dans le nord ; il grandit rapidement en venant sur nous, et nous entendîmes un étrange murmure de cris discordants ; c'étaient des oies ou des cygnes sauvages, qui du Nord émigraient dans le Midi ; ils passaient au-dessus de nos têtes et ils étaient déjà loin qu'on voyait encore voltiger dans l'air quelques flocons de duvet, dont la blancheur se détachait sur le ciel noir.

Le pays que nous traversions était d'une tristesse lugubre qu'augmentait encore le silence ; aussi loin que les regards pouvaient s'étendre dans ce jour sombre, on ne voyait que des champs dénudés, des collines arides et des bois roussis.

Le vent soufflait toujours du Nord avec une légère tendance cependant à tourner à l'ouest ; de ce côté de l'horizon arrivaient des nuages cuivrés, lourds et bas, qui paraissaient peser sur la cime des arbres.

Bientôt quelques flocons de neige, larges comme des papillons, nous passèrent devant les yeux ; ils montaient, descendaient, tourbillonnaient sans toucher la terre.

Nous n'avions pas encore fait beaucoup de chemin et il me paraissait impossible d'arriver à Troyes avant la neige ; au reste cela m'inquiétait peu et je me disais même que la neige en tombant arrêterait ce vent du nord et apaiserait le froid.

Mais je ne savais pas ce que c'était qu'une tempête de neige.

Je ne tardai pas à l'apprendre, et de façon à n'oublier jamais cette leçon.

Les nuages qui venaient du nord-ouest s'étaient approchés, et une sorte de lueur blanche éclairait le ciel de leur côté ; leurs flancs s'étaient entr'ouverts, c'était la neige.

Ce ne furent plus des papillons qui voltigèrent devant nous, ce fut une pluie de neige qui nous enveloppa.

— Il était écrit que nous n'arriverions pas à Troyes, dit Vitalis ; il faudra nous mettre à l'abri dans la première maison que nous rencontrerons.

C'était là une bonne parole qui ne pouvait m'être que très-agréable ; mais où trouverions-nous cette maison hospitalière ? Avant que la neige nous enveloppât dans sa blanche obscurité, j'avais examiné le pays aussi loin que ma vue pouvait s'étendre et je n'avais pas aperçu de maison, ni rien qui annonçât un village. Tout au contraire nous étions sur le point d'entrer dans une forêt dont les profondeurs sombres se confondaient dans l'infini, devant nous, aussi bien que de chaque côté sur les collines qui nous entouraient.

Il ne fallait donc pas trop compter sur cette maison promise ; mais après tout la neige ne continuerait peut-être pas.

Elle continua, et elle augmenta.

En peu d'instants elle avait couvert la route ou plus justement tout ce qui l'arrêtait sur la route : tas de pierres, herbes des bas côtés, broussailles et buissons des fossés, car poussée par le vent qui n'avait pas faibli, elle courait ras de terre pour s'entasser contre tout ce qui lui faisait obstacle.

L'ennui pour nous était d'être au nombre de ces obstacles ; lorsqu'elle nous frappait elle glissait sur les surfaces rondes, mais partout où se trouvait une fente elle entrait comme une poussière et ne tardait pas à fondre.

Pour moi, je la sentais me descendre en eau froide dans le cou et mon maître dont la peau de mouton était soulevée pour laisser respirer Joli-Cœur, ne devait pas être mieux protégé.

Cependant nous continuions de marcher contre le vent et la neige sans parler ; de temps en temps nous retournions à demi la tête pour respirer.

Les chiens n'allaient plus en avant, ils marchaient sur nos talons, nous demandant un abri que nous ne pouvions leur donner.

Nous avancions lentement, avec peine, aveuglés, mouillés, glacés, et bien que nous fussions depuis assez longtemps déjà en pleine forêt, nous ne nous trouvions nullement abrités, la route étant exposée en plein vent.

Heureusement (est-ce bien heureusement qu'il faut dire), ce vent qui soufflait en tourmente s'affaiblit peu à peu, mais alors la neige augmenta, et au lieu de s'abattre en poussière, elle tomba large et compacte.

En quelques minutes la route fut couverte d'une épaisse couche de neige dans laquelle nous marchâmes sans bruit.

De temps en temps je voyais mon maître regarder sur la gauche comme s'il cherchait quelque chose, mais on n'apercevait qu'une vaste clairière dans laquelle on avait fait une coupe au printemps précédent, et dont les jeunes baliveaux aux tiges flexibles se courbaient sous le poids de la neige.

Qu'esperait-il trouver de ce côté ?

Pour moi je regardais droit devant moi, sur la route, aussi loin que mes yeux pouvaient porter, cherchant si cette forêt ne finirait pas bientôt et si nous n'apercevrions pas une maison.

Mais c'était folie de vouloir percer cette averse blanche ; à quelques mètres les objets se brouillaient et l'on ne voyait plus rien que la neige qui descendait en flocons de plus en plus serrés et nous enveloppait comme dans les mailles d'un immense filet.

La situation n'était pas gaie, car je n'ai jamais vu tomber la neige, alors même que j'étais derrière une vitre dans une chambre bien chauffée, sans éprouver un sentiment de vague tristesse, et présentement je me disais que la chambre chauffée devait être bien loin encore.

Cependant il fallait marcher et ne pas se décourager, parce que nos pieds enfonçaient de plus en plus dans la couche de neige qui nous montait aux jambes, et parce que le poids qui chargeait nos chapeaux devenait de plus en plus lourd.

Tout à coup, je vis Vitalis étendre la main dans la direction de la gauche, comme pour attirer mon attention. Je regardai, et il me sembla apercevoir confusément dans la clairière une hutte en branchages recouverte de neige.

Je ne demandai pas d'explication, comprenant que si mon maître m'avait montré cette hutte, ce n'était pas pour que j'admirasse l'effet qu'elle produisait dans le paysage ; il s'agissait de trouver le chemin qui conduisait à cette hutte.

C'était difficile, car la neige était déjà assez épaisse pour effacer toute trace de route ou de sentier ; cependant à l'extrémité de la clairière, à l'endroit où recommençaient les bois de haute futaie, il me sembla que le fossé de la grande route était comblé : là sans doute débouchait le chemin qui conduisait à la hutte.

C'était raisonner juste ; la neige ne céda pas sous nos pieds lorsque nous descendîmes dans le fossé, et nous ne tardâmes pas à arriver à cette hutte.

Elle était formée de fagots et de bourrées au-dessus desquels avaient été disposés des branchages en forme de toit ; et ce toit était assez serré pour que la neige n'eût point passé à travers.

C'était un abri qui valait une maison.

Plus pressés ou plus vifs que nous, les chiens étaient entrés les premiers dans la hutte et ils se roulaient sur le sol sec et dans la poussière en poussant des aboiements joyeux.

à suivre.